

Votants : 93

Convocation du Conseil de Communauté :
le 15 novembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 26 novembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 25 novembre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- P.A DES ROCHEREAUX - AMENAGEMENT DE LA RUE DU PUIITS DE LA VILLE - CESSIONS FONCIERES AU CG79

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJALUT, Alain MEMIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Monique SAGOT, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Gérard LABORDERIE à Bernard ADAM, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Jérôme BALOGÉ à Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET à Danielle NICORA, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Alain CHAUFFIER à Rabah LAICHOIR, Nicole GRAVAT à Virginie LEONARD, Patrice LAPLACE à Françoise TALBOT, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Franck MICHEL à Nathalie SEGUIN, Delphine PAGE à Patrick DELAUNAY, Michel PAILLEY à Alain BAUDIN

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN remplacé par Bernard LEYSSENE

Titulaires absents :

Michel SIMON, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Guillaume JUIN, Germain MEHL, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Gérard GIBAUT, Jérôme BALOGÉ, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Alain CHAUFFIER, Nicole GRAVAT, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Delphine PAGE, Michel PAILLEY

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131125-C06-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 25 NOVEMBRE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – P.A DES ROCHEREAUX - AMENAGEMENT DE LA RUE DU PUIITS DE LA VILLE - CESSIONS FONCIERES AU CG79

Monsieur **Jean-Luc CLISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Le projet de mise en sécurité et de requalification de la rue du Puits de la Ville (Commune de CHAURAY), porté par la CAN, implique des acquisitions foncières dans la mesure où l'emprise de la voie nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement appartient à divers propriétaires privés.

Il est convenu que le Conseil Général des Deux-Sèvres procède à ces diverses acquisitions afin de classer cette voie dans son domaine en tant que RD611A.

Les propriétaires concernés sont les suivants :

- SCI du Puits de la Ville (GAUVIN Automobiles) : BM 33p pour une contenance de 59 m² ;
- Indivision société des magasins radars – CE CAMIF : BM 26, BM 35, BM53p, BM 54p et BM 55p pour une contenance de 6 576 m² ;
- SCI BROTHER : BM 45p pour une contenance de 45 m² ;
- SCI IMMOPAR : BM 392p pour une contenance de 68 m² ;
- SCI du PUIITS : BM 501p et BM 504p pour une contenance de 41m² ;
- Société les copropriétaires du centre commercial CASINO : BM 49p pour une contenance de 4 344 m² ;

La conclusion des accords de cession avec les différents propriétaires implique que les diverses sujétions liées au projet d'aménagement porté par la CAN (rétablissement de clôtures, déplacement de réseaux, remise en état des terrains...) soient mentionnées dans les actes authentiques à intervenir. Le cas échéant, la CAN devra donc être partie à ces actes et assumera financièrement les dépenses inhérentes à ces sujétions dans les conditions suivantes.

- Soit la CAN financera directement les travaux à réaliser ;
- Soit la CAN remboursera les propriétaires privés par le versement d'une subvention exceptionnelle dans l'hypothèse où ces derniers réaliseraient directement les travaux. Ainsi, les travaux pris en charge par l'entreprise GAUVIN en vue du déplacement de leur installation de surveillance et de sécurité, d'un montant de 2 200,64 € TTC entrent dans cette catégorie.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer les promesses de vente et actes authentiques à intervenir,

Acte de délibération du Conseil de Communauté de bien vouloir :
079-247900806-20131125-C06-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception en préfecture : 02/12/2013

- Autoriser la prise en charge financière des dépenses inhérentes aux sujétions d'aménagement dans les emprises privées dans les conditions ci-dessus mentionnées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc CLISSON

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131125-C06-11-2013-DE
Date de télétransmission : 02/12/2013
Date de réception préfecture : 02/12/2013